

## LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,  
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 32, rue Saint-Gabriel, Montréal

## ABONNEMENTS:

Montréal, un an ..... \$2.00

Canada et États-Unis ..... 1.50

France ..... fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE.

J. MONIER, Directeur.

Représentant en France:

LE SYNDICAT DES JOURNAUX ÉCONOMIQUES

58 rue des Petites Ecuries, Paris.

MONTREAL, 15 FEVRIER 1889.

## LA CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce de Montréal (*Board of Trade*) a tenu mardi dernier son assemblée annuelle.

Le rapport du conseil exécutif pour le dernier exercice qui a été imprimé et distribué préalablement aux membres de la Chambre, contient une revue intéressante des questions discutées, des résolutions adoptées et des résultats pratiqués obtenus.

Parmi les sujets les plus intéressants traités dans ce rapport, nous signalerons la statistique du mouvement du port de Montréal, la réduction à 2 c. par tonne du péage sur les canaux pour les bateaux à destination de Montréal; l'arrangement en vertu duquel le gouvernement a pris à sa charge la dette du chenal du lac St-Pierre, l'unification du tarif des postes, le besoin d'un bureau de statistiques agricoles, diverses questions de douane, la question du tarif des assurances; les bureaux d'inspections, le commerce de grains et de farines, de beurre et de fromage (avec statistique); l'établissement d'un fonds de garantie, etc.

Nous devons surtout féliciter la chambre sur le succès obtenu cette année, après de si longs efforts, dans la solution de la question de la dette du chenal. Cette solution était réclamée depuis longtemps par le commerce, non seulement de Montréal mais de tout le Canada. La chambre, aidée du conseil de ville de Montréal, de l'association de la Halle au Blé, des Commissaires du Havre; de la Chambre de Commerce du district de Montréal et des députés de la région, a fini, après de longs efforts, par obtenir que le gouvernement fédéral se chargeât de payer les intérêts des sommes empruntées pour le creusement à 27½ pieds du chenal sur le Lac St Pierre. La Commission du Havre, débarrassée de cette charge, s'est trouvée en position de réduire considérablement les droits qu'elle percevait sur la marine marchande de notre port. Il reste encore quelques détails à ajuster, qui sont indiqués dans le rapport, mais la principale question est réglée.

L'influence de la Chambre s'est fait aussi sentir en faveur de la moralité du commerce, par l'appui qu'elle a donné à la loi de M. Abbott supprimant le *bucket shops*.

Elle a aussi obtenu des autorités douanières locales un arrangement concernant les remboursements de droits payés en trop qui rend plus difficile la fraude perpétrée trop fréquemment jusqu'ici par des

commis infidèles au préjudice des maisons qu'ils représentaient.

Il y a aussi lieu de féliciter la Chambre de Commerce de son intervention dans le différend qui est survenu entre le Conseil de Ville et l'association des Assureurs, au sujet du tarif des assurances contre l'incendie. Nous croyons que c'est en grande partie, grâce à la médiation de la chambre qu'un malentendu a été dissipé et que les assurances ont repris l'ancien tarif. Le comité à qui cette tâche délicate était confiée se composait de MM. Edgar Judge, C. P. Hébert et W. C. Munderloh.

Nous signalerons aussi l'action prise par le Conseil de la Chambre de Commerce à la suggestion du PRIX COURANT pour obtenir du gouvernement d'Ottawa l'établissement d'un bureau de statistiques agricoles pour toute la confédération. Malheureusement les recommandations faites à ce sujet n'ont pas été acceptées par le gouvernement fédéral qui a déclaré dans sa réponse, ne pouvoir, avec les moyens dont il dispose, rien faire de mieux dans ce sens que ce que font les gouvernements provinciaux d'Ontario et de Manitoba.

Sur ce refus, la chambre a exprimé le désir que nous appuyons cordialement, de voir le gouvernement de la province de Québec publier une statistique agricole semblable à celle des provinces susnommées.

Le rapport contient ainsi une statistique très intéressante et établie avec beaucoup de soin, des importations et des exportations des divers produits agricoles du pays; des tableaux comparatifs des existences, des stocks visibles et à flot, etc.

Le travail nécessaire pour la compilation de ces chiffres a été exécuté par M. Geo. Hadrill, jr, le secrétaire de la chambre, à qui tout commerce de Montréal doit en être reconnaissant.

Cela nous amène à parler des tableaux du commerce que le secrétaire précédent feu M. Paterson, complétait que M. Hadrill a continué pendant quelque temps et qu'il continuera encore, d'après les ordres du conseil. Ces tableaux étaient d'un grand intérêt pour le commerce; et cet intérêt, se manifestait par l'écoulement en quelques jours des exemplaires imprimés: les ministres, députés, bibliothèques, etc., étaient bien aise de les consulter, mais gratis, car tout ce travail de compilation ne rapportait pas un centime à M. Paterson, ni à M. Hadrill. Et nous espérons que puisque M. Hadrill a été prié de les continuer, on saura reconnaître que de tels travaux méritent bien une compensation pécuniaire, soit de la part du gouvernement, soit de la part de la Chambre elle-même.

Différents autres sujets, sur lesquels nous pourrions revenir plus tard ont été aussi traités dans ce rapport qui se termine par la liste des journaux reçus à la salle de lecture et celle des membres actuels de la chambre.

A propos du projet de formation d'un fonds de garantie, ou d'une porte d'assurance mutuelle, pour les membres de la Chambre qui a dû être abandonné faute d'appréciation suffisante, nous ne pouvons qu'en approuver l'abandon, car il nous semble que la Chambre de

Commerce devrait laisser aux compagnies d'assurances le soin de faire des affaires d'assurances. Ces sortes d'empiétements sur le champ d'autrui sont rarement profitables et des sociétés de secours mutuel qui pratiquent ce genre d'assurance ne le font pas à beaucoup près à aussi bon marché que les compagnies.

## LA COMPAGNIE DU RICHE-LIEU.

Le rapport soumis à l'assemblée annuelle de la Compagnie du Richelieu tenue la semaine dernière, a été aussi satisfaisant que possible dans les circonstances. Grâce à l'administration économique du bureau de direction sortant de charge, les dépenses ont été diminuées de \$101,514; et malgré la stagnation des affaires, un profit net de \$107,994 a été réalisé, soit près de 8 p. c. sur le capital. La dette flottante de la Compagnie qui était de \$572,561 en 1887 a été réduite à \$472,772. En 1887, sur les 21 bateaux à vapeur formant la flotte de la Compagnie, 12 avaient subi une perte sèche, tandis que cette année un seul est en perte, le "Passport," et cela parce que des réparations très considérables qui ont été faites à ce bateau ont toutes été chargées au compte de dépenses courantes. La Compagnie n'a pas payé de dividende, ayant préféré appliquer les profits à l'extinction de la dette, qui, si l'on continue à exercer la même économie, pourra être éteinte en trois ou quatre ans.

Les élections ont donné le résultat suivant:

Hon. Ths. McGreevy, président; A. Desjardins, M.P., vice-président; W. Wainright, J. Grenier, C. G. Davies, John Paterson, N. K. Connolly, W. G. Murray et R. H. McGreevy, directeurs.

## INSPECTION DES PEAUX ET CUIRS.

Sur la recommandation de la Chambre de Commerce de Montréal, le gouvernement a divisé en deux charges distinctes la charge d'inspecteurs des cuirs et des peaux que remplissait feu M. Thomas Hawkins, et a nommé M. J. H. Mooney inspecteur des cuirs et M. A. Masson inspecteur des peaux. La nomination de M. Mooney paraît assez bien vue du public, celle de M. Masson recueille l'approbation générale des tanneurs et du commerce. M. Masson remplissait depuis 17 ans, auprès de M. Hawkins, les fonctions d'aide inspecteur des peaux; il ne saurait donc y avoir de doute sur ses capacités, et la promotion qui l'a placée à la tête de son département mérite aussi une bonne note spéciale. Nous sommes énergiquement en faveur de la promotion dans les services qui dépendent du gouvernement: c'est le moyen de stimuler le zèle des subordonnés, d'augmenter leur application au travail, en un mot, d'avoir de bons employés.

Nous sommes également heureux de cette nomination au point de vue de la personnalité si sympathique de M. Masson, et aussi au point de vue de sa nationalité.

## LE MARBRE.

Nos lecteurs, propriétaires-fonciers, entrepreneurs et marchands, nous sauront gré de reproduire les notes suivantes, que nous devons à la complaisance de notre ami M. A. R. Cintrat, sur le marbre, cette pétrification calcaire si dense, si fine, se prêtant si bien au polissage, renfermant des veines de couleurs si variées et qui est encore le plus riche des matériaux qui aient été employés dans la construction des édifices publics et privés.

## I.

Les marbres des Gaules furent largement mis en œuvre à l'époque romaine: on en retrouve les principaux vestiges à Lyon, Vienne, Valance, Aix, Nîmes, Avignon, Arles, Marseille, Toulouse, Limoges, et surtout à Rome.

Après la division et l'affaiblissement de l'Empire, les carrières se fermèrent.

Aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, quelques exploitations des Pyrénées furent remises en activité, faiblement et par intervalle, pour la décoration des églises du Midi.

Les rois bâtisseurs Louis XII, François I<sup>er</sup>, puis Henri II donnèrent l'essor au goût du marbre en France: ils firent rechercher et revivre les anciennes carrières nationales pour les travaux de Blois, de Rambouillet, de Fontainebleau, de Saint-Germain et Anet. Henri IV encouragea, aux Tuileries et au Louvre, la décoration marmoréenne qui atteignit, sous Louis XIV, son plus grand développement avec le grand Trianon, Marly, Meudon, Versailles et les autres demeures royales de l'époque.

Les plus belles carrières relevaient alors de la Couronne, et, comme il n'existait encore aucun service de transport régulièrement organisé pour l'usage des particuliers entre Paris et les lieux d'extraction, les marbriers du temps s'approvisionnaient dans les magasins de la surintendance.

Les dépôts considérables accumulés par Louis XIV suffirent aux besoins des règnes suivants durant lesquels la plupart des exploitations françaises furent abandonnées peu à peu.

Pendant la révolution, le gouvernement manifesta plusieurs fois mais sans résultat, l'intention de provoquer la reprise des carrières.

Napoléon I<sup>er</sup> fit employer au Louvre, à l'arc-de-triomphe du Carroussel, aux salles du Sénat, des députés et au palais de St-Cloud, des marbres provenant de la démolition de l'ancien château de Meudon et conservés par le comte Chaptal; il fit dresser, en 1809, par les ingénieurs du corps des mines, un état de toutes les carrières françaises et ordonna la construction, au-dessus du pont d'Iéna, d'un palais dans lequel on ne devait employer que des marbres et des bois indigènes; les événements en suspendirent l'exécution.

A cette époque, le trésor public ne voulut point reprendre à sa charge les anciennes exploitations et, d'autre part, l'industrie privée s'effraya des voies de communication à rétablir dans les montagnes; l'architecture décorative eut dès lors uniquement recours à l'Italie, dont les carrières toscanes, au bord de la mer, étaient en pleine acti-